

WORLD HEALTH ORGANIZATION
REGIONAL OFFICE FOR EUROPE

WELTGESUNDHEITSORGANISATION
REGIONALBÜRO FÜR EUROPA

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
BUREAU REGIONAL DE L'EUROPE

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ЗДРАВООХРАНЕНИЯ
ЕВРОПЕЙСКОЕ РЕГИОНАЛЬНОЕ БЮРО



UNITED NATIONS
ECONOMIC COMMISSION FOR
EUROPE

COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'EUROPE DES NATIONS
UNIES

ЕВРОПЕЙСКАЯ
ЭКОНОМИЧЕСКАЯ
КОМИССИЯ

PROGRAMME PANEUROPÉEN SUR LES TRANSPORTS, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

P P E T S E

**Quatrième réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement**

Paris (France), 14 – 16 avril 2013

15 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : FRANÇAIS,
ANGLAIS ET RUSSE

Déclaration de Paris

I. Préambule

Nous, ministres et représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans la région européenne de l'OMS, participant à la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement à Paris du 14 au 16 avril 2014,

Soulignant l'importance des conclusions formulées et des engagements pris à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé en mars 2010 et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en juin 2012, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable, qui convergeront dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015,

Reconnaissant que les transports sont essentiels à l'économie ainsi qu'à l'intégration sociale, aux échanges personnels et aux loisirs,

Reconnaissant également que l'expansion et l'évolution rapides de la demande de transports restent un défi important pour l'environnement et la santé, souvent faute de coordination entre les instruments politiques et économiques,

Approuvant la démarche consistant à s'efforcer d'atteindre le plus haut niveau de santé et de bien-être pour tous grâce à l'action des gouvernements, de tous les secteurs concernés et de la société, démarche que les États ont adoptée par le biais du cadre politique européen en faveur de la santé et du bien-être (Santé 2020) et dont le Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) est un bon exemple,

Préoccupés par de nouvelles données scientifiques montrant l'ampleur de la charge de morbidité et de la mortalité précoce imputables à la pollution atmosphérique, à laquelle les transports contribuent grandement et qui, combinée au manque d'activité physique résultant également de l'utilisation de moyens de transport individuels motorisés, est en partie à l'origine de l'épidémie mondiale de maladies non transmissibles,

Conscients qu'il existe des stratégies en matière de transport qui, dans le même temps, réduisent la consommation de carburants et les émissions de polluants atmosphériques tout en luttant contre les changements climatiques,

Conscients que les phénomènes météorologiques extrêmes décrits par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) devraient se multiplier dans certaines régions et qu'il faut rendre les systèmes de transport, les villes et les communautés plus résilients face aux changements climatiques,

Conscients également de la nécessité de répondre aux modifications de la demande de transports provenant de l'évolution démographique et des besoins des personnes à mobilité réduite et des groupes vulnérables,

Reconnaissant que, pour relever de tels défis, des politiques intersectorielles efficaces et une meilleure coordination entre les transports et les politiques urbaines pertinentes s'imposent et qu'il faut mettre au point et introduire des technologies novatrices, des systèmes de transport intelligents, des carburants et des véhicules propres et des programmes de gestion des modes de déplacement,

Comprenant que la planification des transports n'est pas seulement une question de développement des infrastructures, mais doit être articulée étroitement avec l'occupation des sols et l'aménagement du territoire,

Reconnaissant les importants effets bénéfiques sur la santé et l'environnement des modes de déplacement actifs tels que la marche et le cyclisme, qui ne génèrent aucune émission et aucun bruit, atténuent les encombrements provoqués par l'utilisation des voitures particulières et contribuent à accroître l'activité physique,

Conscients qu'il importe de stimuler l'innovation et l'action aux niveaux infranational et local par des politiques internationales et nationales d'accompagnement, tout en diffusant de bonnes pratiques et de nouvelles démarches conçues par les autorités locales et la société civile,

II. Bilan

Déclaration d'Amsterdam: Relier les maillons de la chaîne – choix en matière de transports pour notre santé, l'environnement et la prospérité

1. *Réaffirmons* notre attachement au PPE-TSE, instrument tripartite exceptionnel et modèle de coordination des mesures intersectorielles, de coopération internationale et d'échange de bonnes pratiques, qui aide les gouvernements et autres parties prenantes à élaborer et appliquer des politiques de transport durables axées sur le souci de l'environnement et de la santé;

2. *Accueillons avec satisfaction* les résultats concrets obtenus par le PPE-TSE, en particulier dans le cadre de ses ateliers sur les courses de relais et de ses partenariats, ainsi qu'il ressort des nouvelles publications ci-après:

- Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement;
- D'Amsterdam à Paris et après: PPE-TSE 2009-2014;
- Emplois verts et respectueux de la santé dans le secteur des transports;
- Signalisation pour les cyclistes et les piétons;

3. *Apprécions* la participation concrète des décideurs et des experts aux activités du PPE-TSE, en particulier aux activités de renforcement des capacités accueillies et soutenues par plusieurs pays, ainsi que l'assistance fournie par les membres du Bureau du PPE-TSE et plusieurs États membres de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS et les services de secrétariat fournis par la CEE (Divisions des transports et de l'environnement) et Bureau régional pour l'Europe de l'OMS;

III. Définition de la vision d'avenir du Programme paneuropéen

Mobilité et transports écologiques et sains dans l'optique de modes de subsistance durables pour tous

4. *Adoptons* la vision d'ensemble du PPE-TSE axée sur la mobilité et des transports écologiques et sains dans l'optique de modes de subsistance durables pour tous;

5. *Décidons* d'intensifier nos travaux dans le cadre du PPE-TSE en vue de mettre en place des moyens de transport et des modes de déplacement sûrs, efficaces, accessibles, abordables, ouverts à tous, écologiques et sains;

6. *Renforçons* notre engagement à l'égard des quatre buts prioritaires du Programme européen, tels qu'ils figurent dans la Déclaration d'Amsterdam adoptée à la troisième Réunion de haut niveau en 2009:

- **But prioritaire 1: Contribuer à un développement économique viable et stimuler la création d'emplois grâce à l'investissement dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé;**
- **But prioritaire 2: Gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficient;**
- **But prioritaire 3: Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports;**
- **But prioritaire 4: Favoriser des politiques et des mesures propices à des modes de transport sains et sûrs;**

7. *Adoptons* le nouveau but prioritaire suivant:

- **But prioritaire 5: Articuler les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement**

en développant les capacités et les cadres d'aménagement intégré des zones urbaines et de l'espace afin de réduire l'impact des transports sur la santé, l'environnement et l'occupation des sols, d'accroître l'efficacité énergétique et de soutenir des modes de déplacement et des transports écologiques et sains ainsi que des moyens de subsistance durables. Ce faisant, nous renforcerons l'adaptation des milieux urbains ainsi que les systèmes de mobilité et de transport aux changements démographiques et environnementaux;

IV. Concrétisation de la vision d'avenir du Programme paneuropéen

Démarches et mécanismes à prévoir

8. *Nous engageons* à continuer de renforcer les mécanismes d'exécution du Programme paneuropéen comme moyen de mettre en œuvre le plan de travail du PPE-TSE pour 2014-2020, notamment par:

- Les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement;
- Les courses de relais du PPE-TSE;
- Les partenariats PPE-TSE;

9. *Entendons* lancer l'Académie du Programme paneuropéen associant la science, la politique et la pratique pour en faire un nouveau mécanisme de mise en œuvre qui tirera parti des réalisations et des expériences du PPE-TSE. L'Académie sera un lieu d'échange qui servira à renforcer les capacités dans une optique intégrant les transports, la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire et facilitera l'acquisition de nouvelles connaissances. Elle ciblera les principales parties prenantes, notamment les décideurs, les fonctionnaires, les professionnels et les universitaires. Le mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE fournira un appui à l'Académie du Programme paneuropéen;

10. *Décidons* d'entreprendre l'élaboration d'un plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme, étayé par des directives et des outils afin d'aider à définir des politiques visant à favoriser la pratique du vélo au niveau national. Cette nouvelle initiative s'inscrira dans le cadre des partenariats du PPE-TSE;

11. *Décidons* d'enregistrer le PPE-TSE auprès de la plate-forme de connaissances en matière de développement durable de l'ONU pour mettre en évidence ses contributions à la réalisation du développement durable dans le cadre du suivi de la Conférence Rio+20;

12. *Accueillons avec intérêt* l'étude du PPE-TSE sur la signalisation pour les cyclistes et les piétons et *invitons* le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) de la CEE à examiner à la lumière de ce document les amendements qui pourraient être apportés à la Convention sur la signalisation routière (Vienne, 1968);

13. *Demandons* au secrétariat du PPE-TSE d'étudier la possibilité d'élaborer des directives générales permettant d'évaluer les politiques et projets relatifs aux transports, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme en fonction de leur incidence sur la santé et de faciliter cette élaboration, compte tenu des cadres existants pour l'évaluation de l'impact sur la santé et l'environnement;

14. *Nous engageons* à apporter un soutien national à l'action menée aux niveaux infranational et local ainsi qu'à l'établissement de partenariats nouveaux et renforcés avec les réseaux de municipalités, les organisations de la société civile et le monde de la recherche;

15. *Soutenons* les initiatives nationales et internationales visant à lutter contre les changements climatiques tout en réduisant les émissions de polluants atmosphériques provenant du secteur des transports;

16. *Soutenons* la participation du public aux politiques et processus en matière de transports, d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

17. *Nous félicitons* de la proposition de la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé de devenir partenaire du PPE-TSE, en mobilisant les jeunes et les mouvements de jeunesse dans le cadre d'activités nationales et internationales de soutien au PPE-TSE;

V. Cadre institutionnel du Programme paneuropéen

Maintenir le Programme européen sur la voie

18. *Confirmons* le mandat du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, l'environnement et la santé, adopté à la deuxième Réunion de haut niveau le 5 juillet 2002;

19. *Convenons* de suivre, par l'intermédiaire du Comité directeur à l'occasion de ses sessions annuelles, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE pour 2014-2020;

20. *Demandons* à la CEE et au Bureau régional pour l'Europe de l'OMS de continuer à assurer des services de secrétariat pour le PPE-TSE et *nous engageons* à continuer de leur apporter un appui à cet effet;

21. *Reconnaissons* que la question d'une convention-cadre sur les transports, la santé et l'environnement n'a pas encore été réglée et *invitons* les États membres intéressés à formuler des propositions qui seront examinées à la cinquième Réunion de haut niveau;

22. *Décidons* d'organiser une cinquième Réunion de haut niveau au plus tard en 2020 pour passer en revue et faire connaître les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail du Programme paneuropéen, renouveler ou modifier ses buts prioritaires et prévoir des activités futures;

VI. Ressources

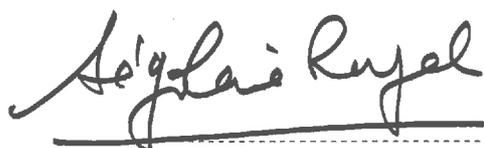
Partage des responsabilités et appui au Programme paneuropéen

23. *Demandons* au Comité directeur d'élaborer et d'adopter le plan de travail du PPE-TSE pour 2014-2020 aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris;

24. *Nous engageons* à allouer les ressources financières et/ou en nature nécessaires au moyen d'un système de contributions volontaires à la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE pour 2014-2020;

25. *Demandons* au Comité directeur du PPE-TSE d'établir, en coopération avec le secrétariat du PPE-TSE, des propositions propres à faciliter la mobilisation de ressources pour soutenir la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE pour 2014-2020.

Déclaration de Paris



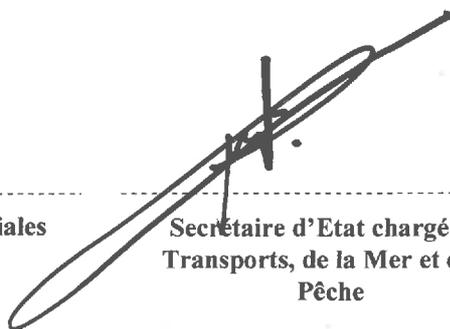
Ministre de l'Écologie, du
Développement durable et de
l'Énergie

France



Ministre des Affaires sociales
et de la Santé

France



Secrétaire d'Etat chargé des
Transports, de la Mer et de la
Pêche

France



Directrice régionale
Bureau régional de l'OMS
pour l'Europe



Directrice
de la Division des Transports
de la CEE-ONU



Directeur
de la Division de l'Environnement
de la CEE-ONU

Paris, le 15 avril 2014